

Madame, Monsieur,

La Région Bourgogne-Franche-Comté qui organise le transport scolaire des élèves du second degré (collège, lycée) et des élèves du premier degré sur certains territoires, vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2023/2024 ouvrira le **5 juin 2023**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s). Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le **13 juillet 2023**.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible [ici](#) ou sur le site internet de la Région :

[Site internet de la Région](#)

RAPPEL !

Pour les élèves circulant sur le réseau Mobigo, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite. À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule en est équipé.

*Si des familles ne parviennent pas à s'inscrire en ligne, **un formulaire papier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Région ou à demander auprès de leur Unité Territoriale.***

Unité territoriale de Saône-et-Loire
Direction des Mobilités et des Infrastructures
Tel. 03 79 13 30 03
Bureaux : 1 avenue de la gare - CS 71320
71020 MACON CEDEX 9